

Municipalité de Saint-Ludger

RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS 2024

En conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, je présente ce rapport sur les états financiers 2024 de la Municipalité de Saint-Ludger.

Blanchette Vachon a audité les états financiers pour l'exercice 2024 de la municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant, indique qu'à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserves du rapport signé le 1^{er} avril 2025, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Ludger au 31 décembre 2024, ainsi que les résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans la section du « Fondement de l'opinion avec réserves », l'auditeur indique que municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminée les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation pour les exercices terminés le 31 décembre 2024 et 2023 n'ont pu être déterminées. L'auditeur indique également que les revenus reportés relatifs aux droits de carrières sablières se sont limités aux montants inscrits dans les comptes de l'entité et n'a pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés.

Recettes de fonctionnement	2 656 334 \$
Dépenses de fonctionnement	3 047 313 \$
Conciliation à des fins fiscales	501 226 \$
Surplus (déficit) de l'exercice financier au 31 décembre 2024	110 247 \$

Sommaire des principaux investissements d'immobilisations en 2024

Administration	66 661 \$
Service public	18 384 \$
Transport	4 460 \$
Hygiène du milieu	87 300 \$
Santé et bien-être	79 495 \$

Données non auditées par la firme comptable

La valeur imposable des immeubles s'élevait à 179 968 462 \$. Le taux global de taxation a été de 0.7190 \$ par 100 \$ d'évaluation, tandis que le taux de taxe foncière, le service de la sureté du Québec et le service de la dette a été de 0.0720 \$ par 100\$ d'évaluation en 2024.

Le salaire annuel du maire a été de 11 552 \$ + 5 778 \$ d'allocation de dépenses tandis que celui des conseillers a été de 3 851 \$ + 1 925 \$ d'allocation de dépenses, en plus d'une somme de 25 \$ par participation à des comités de travail. Le maire a reçu également de la MRC du Granit un salaire annuel de 3 148 \$ + 1 574 \$ d'allocation de dépenses. Les quotes-parts versées à la MRC du Granit en 2024 ont été de 288 687 \$.

Denis Poulin, Maire

DG Mun St-Ludger

De: Nancy Turcotte <nancy.turcotte@bvacpa.ca>
Envoyé: 22 mai 2025 10:54
À: DG Mun St-Ludger
Objet: Faits saillants sur le rapport financier 2024
Pièces jointes: 05-102 Rapp ann maire 2024 2025-06-11.docx

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint, votre rapport sur les faits saillants. Donc en vertu de la NCA 720 – Responsabilité de l’auditeur concernant les autres informations, je vous confirme que votre rapport actuel est approuvé pour publication à compter de ce jour.

Bonne journée!



Nancy Turcotte
Directrice – Certification et services conseils
Secteur municipal

10665, 1^{re} Avenue, bureau 300
Saint-Georges (Québec) G5Y 6X8
T. 418 228-6391 poste 3274
F. 418 228-3762
bvacpa.ca



Avis de confidentialité : Le présent courrier et les fichiers qui l'accompagnent peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées à l'attention exclusive des destinataires désignés. Si vous n'êtes pas un des destinataires désignés, son employé ou son mandataire dûment autorisé, soyez avisé que toute diffusion ou reproduction de ce courrier, de ses fichiers joints ou de leur contenu, est interdite. Si vous avez reçu cette transmission par erreur, veuillez communiquer immédiatement par courrier ou par téléphone avec l'expéditeur. Nous vous remercions de votre collaboration.